



FAO NOTES SUR LES RÉGIMES FONCIERS

2

Améliorer la parité hommes-femmes en matière d'accès à la terre



Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

ISBN 978-92-5-205557-0

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef de la Sous-division des politiques et de l'appui en matière de publications électroniques, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à copyright@fao.org

© FAO 2006

FAO NOTES SUR LES RÉGIMES FONCIERS

Les Notes sur les régimes fonciers publiées par la FAO donnent des informations sur les régimes fonciers dans un format commode pour les organisations locales qui travaillent avec les petits agriculteurs et d'autres membres des collectivités rurales. Il est indispensable d'améliorer l'accès à la terre des ruraux défavorisés pour réduire la pauvreté et la faim et promouvoir un développement rural durable. En informant les ruraux de leur droit à la terre, on les aide à concrétiser ce droit et à améliorer, ce faisant, leurs moyens de subsistance.

Les Notes sur les régimes fonciers sont complétées par les collections FAO: Études sur les régimes fonciers, et les Études foncières de la FAO.

On trouvera d'autres renseignements sur les sites suivants:

http://www.fao.org/sd/in1_fr.htm

http://www.fao.org/sd/LTdirect/ltstudies_fr.htm

Remerciements

Lignes directrices établies par Susan Nichols, David Palmer et Paul Munro-Faure.

Illustrations: Leanne Nowell.

Comité de révision: Stefano Digessa, Renée Giovarelli, Annie Kairaba-Kyambadde, Erika Lind, Paul Mathieu, Annalisa Mauro, Eliane Najros, Martha Osorio, Pamela Pozarny et Siraj Sait.

Table des matières

Préface	v
INTRODUCTION	1
DÉFINIR L'ACCÈS À LA TERRE	2
Qu'est-ce que le droit à la terre?	2
Qu'est-ce qu'un régime foncier?	4
Comment les droits fonciers sont-ils répartis au sein de la société?	5
IMPORTANCE DE LA PARITÉ HOMMES-FEMMES	7
Pourquoi la parité hommes-femmes est-elle importante aujourd'hui?	7
Parité hommes-femmes et développement social	9
Parité hommes-femmes et développement économique	10
PROMOTION DE LA PARITÉ HOMMES-FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ	11
Évaluation de la parité hommes-femmes	11
Informar les personnes de leurs droits	13
Renforcer les personnes marginalisées	16
PROMOUVOIR L'INTÉGRATION DE LA PARITÉ HOMMES-FEMMES DANS LES PROJETS DE RÉGIME FONCIER	18
Comprendre les objectifs des projets	18
Collecter des données pour le suivi des effets du projet	19
Faciliter la participation au projet	21
Une brève liste de contrôle pour évaluer et renforcer la parité hommes-femmes dans les projets de régimes fonciers	22

Préface

Garantir le droit des hommes et des femmes à la terre est fondamental pour le développement rural durable, l'équité sociale et la croissance économique. Les femmes sont aujourd'hui les principaux producteurs agricoles au sein des ménages. Cependant leurs droits sont souvent marginalisés et risquent d'être ignorés par les projets de développement, si des pratiques paritaires ne sont pas volontairement appliquées.

Le présent guide met l'accent sur les relations hommes-femmes et sur leur incidence sur l'accès à la terre. Il est conçu principalement pour aider les organisations non gouvernementales (ONG), mais peut être utile aux autorités locales et à ceux qui travaillent avec les agriculteurs et les ménages ruraux. Il fournit des renseignements sur les « bonnes pratiques » pour la prise en compte de la parité hommes-femmes. Il présente des données que les ONG et le personnel des projets peuvent partager afin de mieux informer les personnes concernées de leurs droits fonciers.

Les deux questions qui s'imposent sont les suivantes: «Que voulons nous dire par accès à la terre» et «Pourquoi la parité hommes-femmes est-elle si importante?». Le présent guide commence par ces questions et par quelques unes des réponses qui peuvent être adaptées aux situations locales. L'accès à la terre peut avoir de nombreuses significations selon les sociétés et sa complexité est souvent sous estimée dans les projets conçus pour les ruraux pauvres.

Les questions de parité hommes-femmes sont souvent controversées parce qu'elles sont étroitement liées à la culture, à la tradition, à la religion et aux différentes sources du droit. Les hommes et les femmes ne sont pas toujours bien informés de

leurs droits juridiques; ni ne comprennent en général les inégalités et les facteurs d'inefficacité liés à la parité hommes-femmes et à l'accès à la terre. Pouvoir répondre à ces questions est un point de départ pour élaborer des stratégies visant à faciliter l'accès à la terre des hommes comme des femmes.

Le guide examine quelques unes des stratégies qui peuvent aider à améliorer l'accès à la terre des hommes et des femmes et qui consistent notamment à évaluer la situation, à informer les intéressés de leurs droits et à œuvrer pour autonomiser les personnes marginalisées.

En conclusion, le guide présente des stratégies qui peuvent être utiles dans le cadre de projets fonciers, comme la réforme agraire ou l'attribution et l'enregistrement des titres fonciers. Le principal objectif de ces stratégies est d'assurer que la parité hommes-femmes et l'accès à la terre sont dûment traités et que tous les membres d'une collectivité ont la possibilité de participer aux projets et de faire reconnaître et protéger leurs droits.

Les informations fournies dans le présent guide reposent sur le document FAO Études sur les régimes fonciers n° 4: «Parité hommes-femmes et accès à la terre». Ce document est disponible sur le site suivant: http://www.fao.org/sd/2003/IN07013_fr.htm. ■

Introduction

Depuis toujours, les droits fonciers sont reconnus comme une source de statut social, de richesse et de pouvoir. La terre a une grande importance culturelle, religieuse et juridique et elle assure la production agricole, le logement et des activités économiques. Sécuriser l'accès à la terre est primordial pour améliorer les moyens d'existence dans les zones rurales.

Dans la plupart des sociétés, l'accès à la terre a favorisé des personnes et des groupes au détriment d'autres. Les femmes font partie des groupes dont les droits fonciers sont souvent les moins sécurisés et les moins nombreux du fait du droit officiel, de la coutume et de la répartition du travail dans la société.

Les projets de développement risquent de menacer les droits fonciers des membres vulnérables de la société si les relations hommes-femmes ne sont pas prises en compte comme il convient. Les projets de régime foncier, tels que la réforme foncière, l'octroi et l'enregistrement de titres fonciers, peuvent avoir pour effet que le titre de propriété d'une terre familiale soit enregistré au nom de l'un des membres masculins. Les projets d'amélioration de la terre, par exemple par l'irrigation, peuvent accroître la valeur de terres marginales utilisées par les femmes au point que les hommes de la communauté la réclament.

La promotion de la parité hommes-femmes pour l'accès à la terre peut bénéficier aux familles, aux communautés et aux pays notamment par :

- une intensification des investissements touchant les terres et la production vivrière;
- une meilleure sécurité de la famille durant les périodes de transition économique et sociale;
- un élargissement des perspectives économiques;
- de meilleures conditions en matière de logement;
- une meilleure gestion des terres.

Les ONG peuvent jouer un rôle important en s'efforçant de promouvoir un accès plus équitable à la terre pour les femmes et les personnes marginalisées. ■